
Analyse d'urine microscopique	5.00
" crachat et de sang et de pièces patho- logiques.....	5.00

Pour toutes autres opérations, l'honoraire sera basé sur l'échelle précédente, selon leur importance et gravité.

MÉDICAMENTS

Potion médicale.....	50 c. à \$2
Poudres, pilules, pastilles, selon le nombre..	25 c. à \$1
Lotions, liniments, etc, selon la quantité.....	50 c. à \$2

Et autres médicaments dont le prix sera dans des proportions basées sur l'échelle précédente.

Proposé par le D^r Rinfret, secondé par le D^r Gauthier, il est résolu : Que le tarif tel qu'amendé soit adopté et présenté au Lieutenant Gouverneur en Conseil.

3^o Le Président continue à lire les articles suivants du dit rapport sur l'exercice de la médecine.

Le Comité recommande les modifications suivantes au sujet de l'exercice de la médecine :